

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE BRUXELLES — DÉCEMBRE 1969

Les 3, 4 et 5 décembre, les ministres des Affaires étrangères et de la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord se sont réunis à Bruxelles pour les sessions d'hiver du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité de planification de la défense. Le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieux, représentait le Canada auprès de ce dernier organisme qui s'occupe des questions militaires intéressant l'Alliance. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, était le représentant du Canada à la session ministérielle au Conseil de l'Atlantique Nord où a eu lieu la discussion politique.

A l'issue de ces réunions, un communiqué accompagné d'une déclaration a été publié. On trouvera ci-dessous, avec ces textes, les déclarations faites par M. Sharp et M. Cadieux à la Chambre des communes, le 8 décembre, concernant les réunions de Bruxelles.

Communiqué Final

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969. Les Ministres des Affaires étrangères et un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient à cette réunion.

2. Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, il y a vingt ans les pays membres de l'Alliance ont voué leurs efforts à la sauvegarde de leur liberté et au maintien de leur sécurité ainsi qu'à l'amélioration des relations Est-Ouest, en vue de parvenir finalement à une solution pacifique des problèmes qui se posent en Europe. Ils persévéreront dans cette voie.

3. En approuvant le rapport sur les tâches futures de l'Alliance, en décembre 1967, les gouvernements alliés se sont déclarés résolus à maintenir une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire de ces pays membres en cas d'agression, ainsi qu'à examiner les mesures politiques propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à la division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne.

4. Se fondant sur ce double concept de défense et de détente, les Ministres ont adopté la déclaration dont le texte est joint au présent communiqué et qui exprime leurs vues sur l'évolution future des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

5. Les Ministres ont accueilli avec faveur l'ouverture des conversations sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont pris note des travaux e